

Présidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
Tribunal de chefferie
du
Mulera

Cyane le 3.5.60

27/4/1960

Requête Samoura

ci J

Monsieur l'Administrateur assistant principal



à

Ruhengeri

See joindre Monsieur l'Administrateur

Suite à votre lettre du 27.4.60 N° B/1339/AI.14.-

J'ai l'honneur de vous faire savoir pour quelle raison le jugement n° 4088/36 n'est pas achevée, BIHE-MU qui est vaincu et manqué, j'ai envoyé cinq fois les policiers pour le chercher et il n'a pas été trouvé, même le 2.5.60 je les ai envoyés, jusqu'à maintenant je cherche encore.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur, les expressions de mes sentiments très respectueux

Le juge du Tribunal de chefferie du MULERA
NSHAKABATEITDA Jules